

**CDRPC France**  
**Observatoire des armes nucléaires françaises**  
**Patrice BOUVERET**

**LES PRATIQUES DES ONG**  
**POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES**

**DEUX POINTS POUR ÉCLAIRER LA PROBLÉMATIQUE & LES PRATIQUES DES ONG**

- Le rôle ou plutôt les rôles des ONG
- La notion de sécurité humaine

**I. La société civile, les ONG, jouent des rôles nécessaires** - différents selon leurs finalités propres - entre les victimes, les scientifiques & les parlementaires, encore faut-il que ces rôles & la légitimité des ONG soient reconnus.

\* Pour faire bref, trois rôles ou types d'ONG

- Les associations de vétérans représentent les victimes, sensibilisent l'opinion d'une part et d'autre part, font du lobbying [un travail de pression] et développent un plaidoyer auprès des parlementaires & des autorités gouvernementales.
- Les experts, les centres de recherches travaillent sur la sécurité humaine
- Les associations, des ONG internationales mènent des luttes contre les essais nucléaires et souvent contre le nucléaire qu'il soit civil ou militaire et/ou font partie du mouvement de paix.

\* Elles se complètent mutuellement,

- les associations de vétérans s'appuient sur les experts, ceux-ci donnent également une légitimité aux luttes contre le nucléaire
- les luttes des militants de paix ou « antinucléaire » donnent de la notoriété aux associations de victimes des essais et aux travaux des experts.

Des associations de ces 3 types travaillent en coopération ponctuellement ou dans la durée ou certaines de ces organisations combinent deux de ces rôles ou les trois rôles sous des formes diversifiées.

**II. L'action des Pouvoirs publics & le rôle des différents acteurs**

\* Les associations de vétérans ? Les experts, les centres de recherche ? Les organisations antinucléaires ? Les parlementaires ?

\* Leurs liens & articulations ?

\* Leurs coopérations et/ou leurs dissensions ?

**III. La sécurité humaine et respect des droits humains**

Trois remarques sur ce champ de recherche, d'expertise mais également d'action & de luttes

Quand elles parlent de l'exigence de reconnaissance du préjudice causé aux victimes des essais nucléaires, les ONG doivent interpellier les Etats sur le fait qu'il s'agit avant tout de sécurité humaine et de respect du droit des personnes et non de questions de défense ou de « secret défense ».

Les Pouvoirs publics, dans leur logique, pour être crédibles, ont à reconnaître les conséquences des essais nucléaires qui sont portées à la connaissance de l'opinion publique par l'action des ONG et des médias. Les essais ont été une violation du droit des personnes et de peuples sans défense. Lorsque les Etats nient les risques de ces essais, non seulement ils introduisent de la méfiance et du désaveu, mais ils violent à nouveau le droit à l'information et le droit à vivre dans un environnement sain de populations entières.

Comme le respect des droits humains, la sécurité humaine se pose - au-delà des courants politiques - en termes de droits fondamentaux, en particulier de droits économiques, sociaux, sanitaires et culturels.

\*\*\*